



Le délai pour une mise en liberté après la délibération du Juge ?.

Par **Rosamarie**, le **17/02/2019** à **01:40**

Bonjour Mr ou Mme l'avocat. J'ai besoin de votre aide svp. Mon fils incarcéré en novembre 2018 et a rencontré le juge le 7 février 2018 pour un aménagement de peine. Le Juge est favorable pour sa mise en liberté. Contrat de ré-insertion à la clé et le Juge prends la décision de délibérer le 26 février 2019. D'ou ma demande : entre le temps de la délibération et la mise en liberté de mon fils, le délai est de combien de temps ? s'il vous plait et qui vient à mon fils pour le lui faire savoir ? D'avance toute ma gratitude. Bien cordialement.

Rose-Marie